

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 07/10/2019

PRÉSENTS : Messieurs Serge BRUNEL, René GRAUBY, Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, Stéphane DARZENS, Charles-Henri GALMICHE, Julien SENDROUS, Claude COURSET ; Mesdames Jocelyne ARINO, Sandra BINARD, Marie GRAUBY-LAFFONT, Judith FABRE, Martine PANOUILLE.

ABSENT EXCUSE : Sylvie MARTY (pouvoir à Jean-Luc CABILLE), Sabrina SIFFRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sandra BINARD, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 SEPTEMBRE 2019 :

La lecture du compte-rendu n'appelant aucune observation, ce dernier est adopté à l'unanimité des présents.

1. TRAVAUX :

Travaux en régie :

Campagne de dératisation : chemin de l'aérodrome : curage fossé communal

Création de placard et étagères dans la médiathèque

Création d'étagères pour les ATSEM dans le dortoir

Aménagement site tri sélectif chemin de la Roque.

Remplacement ensemble des néons par des pavés LED de la salle des fêtes

Nettoyage et entretien monuments aux morts.

Préparation chantier pour l'implantation des oliviers sur le parvis de l'église

Pose de cimaises à la médiathèque et prochainement à la salle du conseil municipal.

Entretien et nettoyage cimetière.

Travaux des entreprises :

Dossier catastrophes naturelles 2018 :

- Renforcement travaux falaise Aousina (environ 2000 m³) + abattage arbres qui de part leurs racines éclatent la roche.
- Réfection du pluvial chemin des lauriers : le cabinet d'études AZUR environnement assurera la maîtrise d'œuvre.

Il faudra prendre un arrêté d'interdiction de circuler pour les plus de 3.5T

Effacement réseau éclairage public : rue des écoles réalisés par BOUYGUES pour le compte du SYADEN.

Aménagements paysagers : création d'entourage d'arbres sur le parvis de l'église. Réalisé par l'entreprise MATA

Signalisation voirie : traçage emplacements sur le parvis de l'Eglise par l'entreprise SIGNAUX GIROD

2. DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL M14.

Le détail de la décision modificative est présenté ci-dessous :

Le détail de la décision modificative est présenté ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	Justification	Diminution	Augmentation
011	60632	Fournitures de petit équipement	Valorisation travaux en régie	000	3 500,00
011	60633	Fournitures de voirie	Valorisation travaux en régie	000	1 500,00
011	60636	Éléments de travail		000	200,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	inauguration+fin d'année	000	500,00
011	63612	Taxes foncières	adjonction immeuble rd 61 13	000	1 000,00
Sous-total chapitre 011				000	6 700,00
012	6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement		-863,00	000
012	6218	Autre personnel extérieur		000	863,00
012	6471	RVAL	augmentation taux de cotisation (0,5 au lieu de 0,1 réglé depuis janvier)	000	250,00
Sous-total chapitre 012				-863,00	1 113,00
65	6553	Service incendie		000	500,00
65	65736B	Autres groupements	trais de gestion SYADEN BT rue des écoles	000	2 900,00
Sous-total chapitre 65				000	2 950,00
TOTAL GENERAL DM DEPENSES FONCTIONNEMENT				-863,00	10 763,00
				9 900,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé		Diminution	Augmentation
042	6419	Premboursements sur rémunération		000	5 000,00
Sous-total chapitre 042				000	5 000,00
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		000	4 900,00
Sous-total chapitre 73				000	4 900,00
TOTAL GENERAL DM RECETTES FONCTIONNEMENT				000	9 900,00
				9 900,00	

Opération	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	Chapitre	Article	Intitulé comptable	Diminution	Augmentation
014	21	21521	Installation de voirie	-33 600,00	0,00
014	21	215381	Autres réseaux divers	0,00	33 600,00
Sous-total opération 014 travaux de voirie				-33 600,00	33 600,00
024	21	215381	Autres réseaux divers	0,00	3 510,00
Sous-total opération 024 extension réseau électrique				0,00	3 510,00
025	21	215381	Autres réseaux divers	-6 620,00	0,00
Sous-total opération 025 DARRE LA VILLO tranche II				-6 620,00	0,00
028	21	2121	Plantation d'arbres et d'arbustes	0,00	2 300,00
028	21	21282	Autres agencements & aménagements terrains	0,00	7 420,00
028	21	21881	Autres immobilisations corporelles	-6 620,00	0,00
Sous-total opération 028 JARDIN PUBLIC				-6 620,00	9 720,00
032	21	2183	Matériel informatique	0,00	740,00
032	21	2184	Mobilier	-340,00	0,00
032	21	21881	Autres immobilisations corporelles	-400,00	0,00
Sous-total opération 032 EXTENSION GROUPE SCOLAIRE				-740,00	740,00
055	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	4 135,00
Sous-total opération 55 Equipements informatiques				0,00	4 135,00
TOTAL GENERAL DM DEPENSES INVESTISSEMENT				-47 580,00	51 705,00
				4 125,00	
Opération	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	Chapitre	Article	Intitulé comptable	Diminution	Augmentation
001 Opérations financières	10	10226	Taxe aménagement	0,00	4 125,00
Sous-total opération 001				0,00	4 125,00
TOTAL GENERAL DM RECETTES INVESTISSEMENT				0,00	4 125,00
				4 125,00	

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

APPROUVE la décision modificative n°4 pour le budget principal M14, ci-dessus détaillée.

AUTORISE Monsieur le Maire a procéder aux écritures budgétaires correspondantes.

3. OBLIGATIONS FAITES AUX PROPRIETAIRES D'ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC(ERP) D'EQUIPER CES DERNIERS D'UN DEFIBRILATEUR AUTOMATISE EXTERNE.

Le décret 2018-1186 du 19/12/2018 impose aux propriétaires des établissements recevant du public(ERP) de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe, selon les échéancés référencés ci-dessous :

Catégorie 1 à 3 : à compter du 1^{er} janvier 2020

Catégorie 4 : à compter du 1^{er} janvier 2021

Catégorie 5 : à compter du 1^{er} janvier 2022

La commune entre dans ce dispositif pour les ERP de catégorie 4 (Salle des fêtes) et 5 (écoles, médiathèque, Salle Michel Olive).

Afin d'anticiper cette obligation, la commune pourrait lancer une consultation pour plusieurs équipements afin de maîtriser les coûts d'acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

APPROUVE le projet d'acquisition de défibrillateurs automatisés externes avant les échéances obligatoires fixées par décret 2018-1186 du 19/12/2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à se rapprocher de la CCRLCM pour proposer un projet de groupement de commande afin de maîtriser les coûts d'acquisition.

PRECISE que si le groupement de commande ne pouvait aboutir, Monsieur le Maire pourra lancer la consultation pour l'acquisition de 3 équipements afin de répondre aux obligations fixées supra.

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PEPS AUDE – SOUTIEN A LA SCOLARITE 2019-2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'association PEPS Aude a pris en charge le soutien à la scolarité depuis l'année scolaire 2016-2017 pour faire suite à l'arrêt de l'étude surveillée dispensée par les agents communaux.

Un bilan de l'année scolaire 2018-2019 sera dressé en séance par Monsieur MARTY, rapporteur.

Il est proposé de renouveler ce dispositif sur l'année scolaire 2019-2020 selon les modalités suivantes :

 SKM_C250i19101114020.pdf - Adobe Acrobat Reader DC

Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Accueil Outils SKM_C250i191011... x



PE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à
l'unanimité des présents**

- **D'APPROUVER** le renouvellement du partenariat avec l'association PEPS Aude pour l'année scolaire 2019-2020.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

5. QUESTIONS DIVERSES.

- Inauguration du 19/10/2019 : organisation de la cérémonie :

Accueil devant la médiathèque -présence du Président Conseil Départemental, du Sous-Préfet, de Mme CALMON-COURRIERE pour la Région

Cheminement par la rue du monument, aire de jeux + boulodrome puis parvis de l'Eglise et retour vers la salle des fêtes

Un atelier maquillage sera proposé aux enfants à la médiathèque .

Acquisition de 500 « Ecocup » sérigraphiés « Mairie de Conilhac-Corbières » afin de supprimer totalement l'utilisation de gobelets plastiques lors de manifestations organisées par la collectivité.

- Remise des prix adhésion Charte zéro phyto le 15/10/2019.La commune va obtenir 2 grenouilles pour récompenser son engagement dans la démarche environnementale précitée
- Point déploiement déchetteries- intercommunalité : à l'occasion du dernier conseil communautaire :

5 équipements neufs : Lézignan nord, Escales, Luc, Fabrezan, la Roque de Fa

3 équipements à rénover : Lézignan Sud, Saint-Laurent, Saint-Pierre des champs

Montant total 4 millions d'euros- Harmonisation des sites de dépôt

- Un Géomètre du cadastre assure actuellement une tournée sur le village pour mettre à jour les bases de données et des plans détenus par leur service cadastre.

- Un point sur les projets environnementaux est amorcé en séance mais devra faire l'objet d'une commission annexe permettant de repositionner les dossiers et les modalités de traitement de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45